EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise NOUHEN à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Saïd Akim BARA, Simon POURRET à Marion CANALES, Dominique ADENOT à Grégory BERNARD, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Olivier BIANCHI, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Luc BLANC, Dominique ROGUE-SALLARD à Nicolas BONNET, Sylviane TARDIEU à Pierre MIQUEL**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Jérôme AUSLENDER et quitte la séance avant le vote de la question n°52.

Rapport N° 27

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DU QUAI BUS "LYCÉE SIDOINE APOLLINAIRE"

Dans le cadre des travaux menés par la ville de Clermont-Ferrand sur la rue Henri Simon, un quai bus existant a été réaménagé et mis aux normes au droit de l'entrée du lycée Sidoine Apollinaire rue Jean Richepin. La nouvelle position du quai a été validée par le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (S.M.T.C.), et les travaux ont eu lieu durant l'été 2014.

Ces travaux ont été entièrement financés par la Ville à hauteur de 6 666,52 € TTC.

Pour pouvoir prendre en charge cette dépense et rembourser la Ville, le S.M.T.C. a besoin de signer une convention.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention concernant la participation financière du S.M.T.C. de l'agglomération clermontoise aux travaux d'aménagement concernant l'arrêt ''Lycée Sidoine Apollinaire'' à Clermont-Ferrand.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 mai 2015

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe

Monique BONNET

Projet de convention

Entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise,

Ci-après dénommé « Le S.M.T.C. », situé 2 bis rue de l'Hermitage, 63063 Clermont-Ferrand, représenté par son Président, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération du comité syndical en date du 22 mai 2014,

d'une part,

Et

La ville de Clermont-Ferrand, sis 10 rue Philippe Marcombes, 63000 Clermont-Ferrand, ci-après dénommé « la Ville » représentée par le Maire, agissant conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2015,

d'autre part,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise n° 6 du 6 mai 2009,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans le cadre de travaux d'aménagement de la rue Henri Simon, l'arrêt ''Lycée Sidoine Apollinaire'', ligne 7 sens les Côtes, est aménagé et mis aux normes PMR au droit de l'entrée du lycée Sidoine Apollinaire, rue Jean Richepin.

Article 1 : Objet

Participation financière du S.M.T.C. de l'agglomération clermontoise aux travaux d'aménagement concernant l'arrêt ''Lycée Sidoine Apollinaire'' à Clermont-Ferrand.

Article 2 : Montant de la participation

Le montant de la participation est arrêté à la somme de 5 556,00 € HT.

Article 3 : Paiement de la participation

Le montant de la participation sera versé sur présentation de factures des travaux réalisés par la Commune de Clermont-Ferrand et sur présentation du procès-verbal de réception des travaux.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire de Clermont-Ferrand, Le Président du S.M.T.C.,